



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES  
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

# PRIMES D'ANCIENNETÉ COMMISSION DE RÉEXAMEN DES FONCTIONS

**LE CONSEIL D'ÉTAT DOIT RESPECTER LA LOI  
ET SES ENGAGEMENTS!**

## PÉTITION À L'ATTENTION DU GRAND CONSEIL

### PRIMES D'ANCIENNETÉ

Depuis l'entrée en vigueur de la LPers (2003), le Conseil d'Etat a suspendu arbitrairement l'application de la norme légale instituant les gratifications d'ancienneté:

Article 52 al.1 RLPers: *Après dix ans d'activité, une gratification d'ancienneté de service est versée tous les cinq ans.*

**Les signataires exigent du Conseil d'Etat la mise en œuvre immédiate de cet article ainsi qu'il s'y était engagé lors des négociations Lpers.**

### COMMISSION DE RÉEXAMEN DES FONCTIONS

Voilà plus de deux ans que le Conseil d'Etat a promis la réévaluation des fonctions administratives. Pendant ce temps, plus de 3500 collaboratrices/teurs stagnent dans une fonction sous-payée et mal reconnue.

Le refus abusif de Pascal Broulis de mettre en place la commission chargée de la réévaluation des fonctions en 2011 aggrave cette situation.

**Les signataires exigent la création immédiate de la Commission de réévaluation des fonctions, comme l'y oblige le décret de novembre 2008, permettant notamment un réexamen sérieux des fonctions administratives.**

Nom	Prénom	Adresse	Signature

---

***Pétition à envoyer, même incomplète, jusqu'au 22 avril 2011, à la FSF-Vaud, Ch.  
des Allinges 2, 1006 Lausanne***